



La section plant de pomme de terre du GNIS

Le GNIS est une interprofession qui rassemble tous les acteurs du secteur semences et plants : les entreprises de sélection, les entreprises de production de semences et plants, les agriculteurs-multiplicateurs, les distributeurs, les agriculteurs utilisateurs et les transformateurs. Ces professionnels se concertent au sein de huit sections spécialisées.

La section plants de pommes de terre regroupe l'ensemble des acteurs de la filière : obtenteurs, producteurs de plants, collecteurs de plants et utilisateurs, à la fois agricoles et industriels.

Le GNIS a pour mission d'assurer une concertation permanente entre professionnels de la filière, mais aussi avec les pouvoirs publics.

Il organise la production et la commercialisation sur les plans économiques et réglementaires. Il favorise l'expansion de la filière, au travers d'études économiques et d'actions de promotion aux niveaux national et international. Enfin, il est amené à conduire certaines actions de recherche et de développement.

C'est ainsi que le GNIS est chargé de proposer au Ministère de l'Agriculture les évolutions de la réglementation pour répondre aux attentes nouvelles des utilisateurs.

Le Ministère de l'Agriculture arrête la réglementation nationale pour la production de plants de pommes de terre, qui doit être conforme aux directives européennes (directive de commercialisation 2002/56/CE, directive catalogue 2002/53/CE et directive phytosanitaire 2000/29/CE). Le Ministère confie le contrôle de l'application de cette réglementation au Service technique du GNIS, le Service Officiel de Contrôle (SOC) qui est placé sous l'autorité d'un fonctionnaire détaché par le Ministère de l'Agriculture.

La commercialisation des plants de pommes de terre repose aussi sur la délivrance du passeport phytosanitaire (pour les échanges à l'intérieur de l'Union Européenne) ou des certificats phytosanitaires (pour les échanges avec les pays tiers). C'est encore le SOC qui intervient dans le cadre des conventions passées avec la D.G.A.L.

Pour réaliser l'ensemble des opérations de contrôle conduisant à la certification officielle et à la délivrance du passeport et des certificats phytosanitaires, le GNIS et le SOC s'appuient sur la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre (FN3PT) et sur ses 3 Etablissements Producteurs Régionaux (Bretagne Plants, Comité Nord et Comité Centre et Sud) qui mettent à disposition les personnels et infrastructures nécessaires.